



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
09 MARS 2023**

Nombre de Conseillers : 19

Présents : 13

Votants : 18

L'an deux mille vingt-trois, le 09 mars, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame la Maire d'Arbonne.
Date de convocation du Conseil Municipal : 03 mars 2023

Etaient présents : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Christiane URKIA-MARTIN, Benoît COVILLE, Christian DURROTY, Alain PARIOLEAU, Alain BRUDNER, Céline MAZEROLLES, Patricia VIALLE, Beñat ARLA, Aurélie BELASCAIN, Zigor GOIEASKOETXEA.

Excusés : Dany EUSTACHE (donne pouvoir à Alain PARIOLEAU), Valentin TELLECHEA (donne pouvoir à Jacqueline PEIGNEGUY), Kathy COELHO (donne pouvoir à Patrick ALLEGROTTI), Marie BLEIKER (donne pouvoir à Christiane URKIA), Sophie KONSTANTINOVICH, Myriam COULOUMIERS (donne pouvoir à Zigor GOIEASKOETXEA).

Secrétaire de séance : Céline MAZEROLLES

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

DCM 2023-6 : BIBLIOTHEQUE DE LA RHUNE - LARRUNGO LIBURUTEGIAK : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE LES COMMUNES MEMBRES DU RESEAU POUR LE PROJET DE CARTE UNIQUE.

Par délibération en date du 03 octobre 2022 la reconduction de la convention de partenariat avec le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques pour la gestion du réseau lecture publique dénommé « Les bibliothèques de la Rhune - Larrungo Liburutegiak » pour la période 2022-2024.

Cette convention recense un certain nombre de projets qui ont pour ambition de dynamiser la lecture publique sur le territoire des communes du réseau (Ascain, Arbonne, Ciboure, Guéthary, Saint-Pée-sur-Nivelle, Saint-Jean-de-Luz, Sare). La création d'une seule carte d'abonnement pour avoir accès aux 7 médiathèques du réseau fait partie de ces projets.

Pour assurer sa mise en place et son bon fonctionnement, ce service de carte unique implique la signature d'une convention de participation financière entre la commune de Saint-Jean-de-Luz, tête du réseau, et les 6 autres communes membres du réseau afin de fixer pour les exercices budgétaires 2023 et 2024 les modalités de participation financière de chacune.

Vu la Commission Générale en date du 06/03/2023 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE de :

ARTICLE 1^{er} : **APPROUVER** les termes de la convention de participation financière entre les communes membres du réseau « Les bibliothèques de la Rhune - Larrungo Liburutegiak » pour le projet de la carte unique ci annexée;

ARTICLE 2 : PREVOIR les crédits budgétaires au budget primitif de chaque année,

ARTICLE 3 : AUTORISER Madame la Maire à signer cette convention et tous les actes afférents à cette délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Arbonne, le 10 mars 2023

Mme la Maire
Marie José MIALOCQ

